

Rompre un cui cause voiture

Par steffie80100, le 24/08/2011 à 13:54

Bonjour,

je suis actuellement en CUI à 20h/ semaine depuis 2 mois et ma voiture "m'a lâché", je n'ai pas les moyens d'en acquérir une nouvelle pour le moment étant donné ma situation. Puis-je rompre mon contrat vu que je ne peux plus m'y rendre, est-ce une raison légitime??

Merci